

Rythmes scolaires à Marseille :

Non au chantage et aux pressions !

Les écoles auraient « mal voté » et devraient recommencer ?

La ville de Marseille et le recteur ont envoyé des courriers simultanés à tous les directeurs d'école de Marseille ce vendredi leur demandant de réunir (encore !) un conseil d'école pour donner leur avis sur le projet de rythmes scolaires municipal ...
Or cette consultation a déjà eu lieu !

► Une tendance s'est dégagée, alors pourquoi devrait-on se réunir à nouveau ?

► Le constat de la municipalité marseillaise :

« L'analyse des avis exprimés révèle que la consultation ne fait pas ressortir un résultat clair et représentatif de la communauté scolaire. En effet, d'une part un nombre non négligeable d'avis exprimés se situent hors du cadre réglementaire et n'ont pu être considérés que comme invalides par l'autorité académique. D'autre part, nous avons dû constater l'absence de réponses d'un nombre conséquent d'écoles. »

► Le constat du recteur :

« En effet, les résultats de la première consultation sont difficilement exploitables. Plus de cent écoles n'ont donné aucune réponse. En outre, dans les autres cas, soit la consultation a été faite au-delà des membres du conseil (qui sont seuls électeurs et participants), soit il n'a pas été répondu à la question posée. »

Les enseignants ne se seraient-ils pas suffisamment prononcés sur le projet, comme attendu par la municipalité et le Recteur ?

Pour le SNUDI-FO 13, le résultat de cette « consultation » montre que les enseignants se saisissent de toute occasion pour résister à cette réforme et que c'est un nouveau rejet massif par les enseignants et parents qui s'est manifesté à cette occasion.

Une collègue nous écrit (à juste titre) : « M. le recteur dit "Il s'agit d'appliquer les décrets soit de 2013, soit de 2014, non d'en débattre", et bien, nous n'en avons pas débattu, nous avons dit que nous n'en voulons pas ! »

► Des pressions inacceptables et un odieux chantage !

La municipalité tend à associer « coûte que coûte » les personnels et les parents à la mise en œuvre de la réforme qu'ils rejettent, pour les amener à voter sur le projet initial de la mairie !

La mairie explique les termes de l'alternative : soit des TAP regroupés sur le mardi ou le jeudi après-midi (dérogation Hamon), soit des TAP de 13h30 à 14h15 lundi, mardi, jeudi et vendredi ! (décret Peillon)

Le recteur précise qu'en cas d'abandon de la dérogation Hamon, « l'Académie sera alors maîtresse de fixer l'emploi du temps scolaire ».

Il insiste : « la délibération est nécessaire et la réponse impérative » ; « la délibération ne peut porter que sur le seul projet proposé par la municipalité » ; « nous tiendrons pour nulle et non avenue toute délibération qui ne serait pas réglementairement régulière ».

Dans sa grande largesse, il concède toutefois pour « permettre une légitime expression de tous » des observations uniquement sur une annexe ou ultérieurement dans le cadre ... du « comité de suivi » !

► Un déni de démocratie scandaleux !

La mairie indique que « l'avis des écoles qui ne répondraient pas serait réputé favorable au projet éducatif territorial » !!!

Mais où a-t-on vu des scrutins où les refus de vote sont transformés en voix « pour » ?

↳ **Le SNUDI FO 13 s'insurge contre la méthode « au forcing »** utilisée par la ville et le recteur pour obliger enseignants et parents élus à se prononcer et à s'associer à la mise en place de la réforme !

↳ **Le SNUDI FO 13 condamne l'augmentation du temps de service** par cette nouvelle réunion : à force de « remplir » les 108 h annualisées de tâches et réunions toujours plus nombreuses, il y a longtemps qu'elles sont épuisées !

Rappelons que nos obligations en terme de réunion de conseil d'école sont de 3 x 2h par année scolaire !

↳ **Le SNUDI-FO 13 s'adresse au recteur, à l'IA et à la mairie** pour condamner la procédure employée et leur demander de renoncer à l'exigence de ce nouveau conseil d'école
(Cf. lettres en PJ)

CONSIGNES DU SNUDI FO 13

► Le SNUDI FO rappelle que les collègues n'ont pas obligation à émettre un avis

Lors d'une entrevue en novembre 2013, le SNUDI-FO dénonçait déjà auprès du DASEN, les pressions sur les personnels, rappelant qu'aucun collègue ne pouvait être contraint de participer à l'élaboration d'un projet sur l'organisation de la semaine dans le cadre de la réforme des rythmes. L'IA avait répondu qu'il approuvait le principe de recueillir l'avis des enseignants, **mais reconnaissait leur droit le plus strict de le donner ou pas** !

► Le SNUDI FO appelle les collègues à ne pas céder à aucune pression et réitère son invitation à **NE PAS PRENDRE PART AU VOTE (NPPV)**

La détermination des enseignants et des parents à combattre cette réforme ne peut qu'être confortée par le nombre de refus de vote ou de motions exigeant le retrait de la réforme !

► Le SNUDI FO invite les collègues et les parents d'élèves à adopter en cette circonstance des motions exigeant l'abandon de cette réforme

Exemple de motion-type :

« Sollicités à nouveau par la Mairie et le Rectorat pour se prononcer sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire l'an prochain dans notre école, le conseil d'école [ou le conseil des maîtres (en cas de désaccord avec les parents élus)], réuni le [date] **ne prendra pas part au vote** et réaffirme sa revendication d'abrogation des décrets Peillon et Hamon et d'abandon des nouveaux rythmes scolaires. »

Merci de transmettre une copie de votre motion au SNUDI FO

FO continue à demander l'abandon de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation des décrets Peillon/Hamon.

Une raison de plus pour participer TOUS à la grève interprofessionnelle du 9 avril pour dire :

- **STOP à l'austérité gouvernementale !**
- **Pour exiger l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires, le refus du PEDT (projets éducatifs territoriaux) et le maintien des garanties liées à nos statuts !**